

CPF	FC	APP	VAE
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Décideur en entreprise soumise à agrément (renouvellement)

Présentation générale

RS n°5656 - Ministère de l'Agriculture -

Les utilisateurs professionnels, distributeurs et conseillers doivent détenir un certificat attestant de leur statut de professionnels utilisateurs, distributeurs ou conseillers.

Le certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », mentionné dans le Plan Ecophyto 2+, d'une durée de validité de 5 ans, est un document national délivré à des personnes physiques qui : - Atteste de connaissances pour encadrer, appliquer des produits phytopharmaceutiques durant l'exercice d'une activité professionnelle - Permet à son titulaire de réaliser des opérations en lien avec les produits phytosanitaires pour lesquels le certificat a été établi dans les conditions définies par le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011, modifié par le décret 2016-1125 du 11 août 2016. L'arrêté du 29 août 2016 définit les modalités de renouvellement du certificat individuel notamment dans la catégorie « décideur en entreprise non soumise à agrément ». Plusieurs voies de renouvellement du certificat sont possibles, dont celle de la formation.

Public concerné

- Demandeurs d'emploi
 - Salariés
 - Exploitants agricoles
- Site accessible aux personnes à mobilité réduite
Référente Handicap : christelle.briteau@mfr.asso.fr

Prérequis

Etre titulaire du Certificat individuel « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Décideur en entreprise soumise à agrément »

Objectif de formation

Obtenir le renouvellement du certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (CIPP) de la catégorie concernée.

Lieu

MFR du Libournais - 2 Tour Blanche - 33230 LES EGLISOTTES
MFR du Libournais - 29 rue Pierre Benoît - 33500 LIBOURNE

Modalités d'inscription/ Délais d'accès

- Bulletin d'inscription à retirer auprès de la MFR
 - Possibilité de le demander par le [formulaire de contact](#) avec copie de la carte d'identité
- Accès à la formation sous 6 mois en fonction des sessions programmées.

Suivi de l'action

- Émargements centre
- Bilan de fin de formation

Validation

- Délivrance par la DRAAF du Certificat individuel « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Décideur soumis à agrément » à renouveler tous les 5 ans
- Attestation de formation

Formateur

- Michel SÉNIL

Contacts

Responsable

de l'action

Michel SÉNIL

Formateur

05 57 69 51 58

mfr.libournais@mfr.asso.fr

Compétences

Acquérir et consolider des connaissances en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

- Réglementation et sécurité environnementale
- Prévention des risques pour la santé et sécurité
- Réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives



Objectifs pédagogiques

L'arrêté du 29 août 2016 fixe les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Contenu de Formation

Thème réglementation et sécurité environnementale

- Prendre connaissance du contexte réglementaire de la formation
- Connaître la réglementation vis-à-vis des produits phytopharmaceutiques
- Connaître les risques pour l'environnement et les principales voies de contamination
- Connaître les pratiques et aménagements visant la dispersion des produits phytopharmaceutiques.

Thème Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

- Identifier les risques vis-à-vis de l'homme utilisateurs et/ou consommateurs
- Identifier les situations à risques
- Réduire les risques pour les êtres humains
- Savoir intervenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident
- Se tenir informé.
- Mettre en œuvre la formation des salariés dans le cadre de l'agrément

Thème Réduction de l'usage, méthodes alternatives

- Connaître les systèmes permettant de limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Choisir les espèces résistantes ou adaptées à l'environnement
- Évaluer la nécessité d'intervenir : identifier les agresseurs et évaluer les risques
- Raisonner les interventions
- Choisir les produits en fonction de leur toxicité, de leur efficacité, de leurs caractéristiques intrinsèques
- Adapter les doses
- Évaluer comparativement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives.

Moyens pédagogiques

- Salle de cours, vidéo projection, animation de la formation par un formateur référent agréé
- Livret de formation

Méthodes pédagogiques

Diaporama , retour d'expérience, étude de cas, base documentaire

Modalités pédagogiques

- Apports de connaissances pour une actualisation des connaissances
- Travail sur la priorisation des actions à mettre en œuvre
- Echanges de pratiques

Passerelles et débouchés

Non concerné

Alternance : Non concerné

Dates : A définir

Coût

140€ TTC / personne

Durée

7 heures (1 jour)

Evaluation de l'action

Attestation de fin de formation sur le suivi complet de l'action

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

www.mfr-libournais.com

05 57 69 51 58

mfr.libournais@mfr.asso.fr

MFR du Libournais
2, Tour Blanche 33230 LES EGLISOTTES



L'ADDITION GAGNANTE
POUR TON AVENIR!

Erasmus + MFR